

Période passée sous revue: septembre 2016 à août 2017

# Assistantes médicales: rapport annuel sur les activités de la FMH

**Adrian Sury**

Dr, Président des délégués cantonaux aux questions des assistantes médicales

Au cours de la période passée sous revue, une mutation a eu lieu dans la Commission d'examen pour la procédure de qualification des assistantes médicales. En effet, la doctoresse Katrin Hubschmid s'est retirée après un engagement sans faille de plusieurs années en qualité de responsable du groupe Diagnostic général et de présidente de la Commission d'examen. Nous la remercions ici encore une fois très chaleureusement pour son investissement personnel infatigable.

En janvier 2017, le Dr Gert Printzen, responsable du groupe Diagnostic général, a repris la présidence de la Commission d'examen. Je lui souhaite un plein succès dans cette fonction très exigeante.

La Commission d'examen fait preuve d'un investissement tout particulier dans l'élaboration des documents d'examen. En effet, la mise au point d'un examen uniforme pour toute la Suisse reste à chaque fois un grand défi pour les professionnels et notamment pour les responsables impliqués au sein des différents groupes car dans certains domaines, les habitudes sont différentes entre la Suisse romande, le Tessin et la Suisse alémanique et ce fait ne doit pas être négligé.

Les demandes adressées au Comité central de la FMH par les organes concernés continuent d'être présentées par le Dr Carlos Quinto, membre du Comité central de la FMH et responsable du département Santé publique et Professions de santé.

La répartition des tâches est actuellement la suivante:

- Délégués des sociétés cantonales de médecine aux questions des assistantes médicales: Dr A. Sury, président; Dr R. Tognina, vice-président
- Commission suisse pour le développement de la profession et la qualité: Dr J. Orellano, président
- Commission d'examen pour la procédure de qualification des assistantes médicales: Dr G. Printzen, président
- OrTra Formation professionnelle des assistantes médicales (odamed): Madame M. Schenk/SVA, présidente; Dr G. Printzen, vice-président

Le Bureau Assistantes médicales composé des responsables susmentionnés se réunit en règle générale une fois par année ou lorsque cela est nécessaire, pour dis-

cuter des problèmes, recoupements ou projets éventuels.

L'année sous revue aura été riche en événements, ainsi que nous le montrent les rapports des responsables des commissions publiés ci-après.

## **Commission suisse pour le développement de la profession et la qualité (Dr José Orellano)**

Durant la période passée sous revue, la nouvelle ordonnance sur la formation professionnelle initiale des assistantes médicales (Orfo) a bénéficié d'un coup d'accélérateur. Une procédure de consultation auprès des sociétés cantonales de médecine, de la Conférence suisse des offices de la formation professionnelle (CSFP), des établissements de formation professionnelle et des associations d'assistantes médicales (SVA, ARAM) a contribué à faire avancer le projet. Tout le nécessaire pour la révision totale de l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale a désormais été fait. L'entrée en vigueur de l'ordonnance est prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) réalise actuellement une consultation externe auprès des offices cantonaux chargés de la formation professionnelle, des organisations du monde du travail et d'autres milieux intéressés. Ensuite, les dernières adaptations seront introduites dans la nouvelle ordonnance et soumises pour l'approbation définitive, de sorte que nous pourrions commencer avec la nouvelle formation en 2019 conformément à ce qui a été planifié. De même, le plan de formation y afférent a été remanié pratiquement dans sa totalité; il est désormais réparti en cinq nouveaux domaines de compétences opérationnelles représentant concrètement le travail des assistantes médicales. On a cherché à augmenter la valeur des travaux pratiques dans la procédure de qualification. Nous espérons que ces mesures rehausseront le niveau du CFC.

L'annexe 2 de l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale «Mesures d'accompagnement pour la sécurité au travail et la protection de la santé» est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2017. Par rapport à l'ancienne

annexe, une attention particulière a été accordée à la protection des adolescents. Désormais, un jeune en formation âgé de moins de 16 ans ne devra plus rester dans le local de radiologie pendant l'exposition. On devra également éviter qu'il ne s'expose à des substances irritantes et/ou manipule des cytostatiques. L'annexe 2 reprend de manière détaillée les mesures contenues dans l'ordonnance. Les séances cantonales d'information organisées par les sociétés cantonales de médecine concernées en collaboration avec les écoles et les offices d'apprentissage sont à saluer. Il est recommandé aux formateurs responsables d'assister à ces séances afin de rendre la formation plus sûre pour ces jeunes.

### **Formation supérieure des assistantes médicales – Rapport de l'OrTra formation professionnelle des assistantes médicales (Dr Gert Printzen)**

La formation supérieure de coordinatrice en médecine ambulatoire, maintenant en place, obtient un intérêt grandissant. A nouveau, le nombre d'inscriptions aux examens a dépassé nos attentes. A l'instar de la dernière période passée sous revue, ces examens obligatoires ont été organisés en novembre et en juin.

Le 24 novembre 2016, la troisième session d'examen a accueilli 8 candidates Orientation clinique et 38 candidates Orientation gestion. Sur ces 46 candidates, 40 ont passé leur examen avec succès.

Le 8 juin 2017, 17 candidates Orientation clinique et 25 candidates Orientation gestion se sont présentées aux examens. Sur ces 42 candidates, 35 les ont réussis et obtenu le brevet fédéral de coordinatrice en médecine ambulatoire; parmi elles, six se représentaient dont cinq ont franchi le cap avec succès. Lors de la cérémonie de remise des diplômes, Madame Marianne Schenk, présidente de l'odamed, a félicité les lauréates pour leur succès après une période d'étude exigeante, comprenant 6 modules et environ 300 heures de formation intensive. Elle a rendu son auditoire attentif aux défis de la numérisation au cabinet médical et elle a plaidé en faveur d'un ralentissement des processus de travail dans l'intérêt d'un maintien de la qualité des prestations.

A notre grande satisfaction, 93 personnes se sont déjà inscrites à la prochaine session d'examen organisée en novembre 2017 (32 Orientation clinique, 62 Orientation gestion) à laquelle participeront pour la première fois également des personnes de Suisse romande.

Pour 2018, les dates d'examen ont à nouveau été fixées en juin et en novembre.

En Suisse romande, les formateurs suivants ont été les

premiers à recevoir l'accréditation pour un module, à savoir:

- d'une part, l'ARAM (Association Romande des Assistantes Médicales) à Lausanne (avec la reconnaissance par l'Office fédéral de la santé publique) pour le module examens radiologiques à fortes doses et
- d'autre part, l'Espace Compétences SA à Cully avec la reconnaissance pour les modules Chronic Care Management I + II, gestion de la qualité au cabinet médical, traitement des plaies, retraitement de dispositifs médicaux, conseil aux patients chroniques (diabète, rhumatisme, maladies cardiaques coronariennes/insuffisance cardiaque, faiblesses cérébrales), gestion du cabinet médical, comptabilité, gestion du personnel.

Au Tessin, la Scuola Superiore Medico-Tecnica (SSMT) sise à Locarno a également obtenu la reconnaissance pour les modules retraitement de dispositifs médicaux, Chronic Care Management I et la reconnaissance de l'Office fédéral de la santé publique pour le module examens radiologiques à fortes doses.

Quant aux finances de l'odamed, on constate qu'elles sont pratiquement équilibrées. L'examen lui-même s'autofinance avec les taxes d'examen et les contributions fédérales.

La mise en œuvre du projet est couronnée de succès. Il reste encore à optimiser le site internet [www.odamed.ch](http://www.odamed.ch) en l'élargissant aux trois langues nationales, à terminer toutes les traductions et à accréditer d'autres formateurs et modules. Nous recherchons encore des experts dans les trois langues nationales; toute personne intéressée est invitée à s'annoncer au Secrétariat. Les experts seront préparés à leur tâche spécifique de manière appropriée.

### **Commission d'examen pour la procédure de qualification des assistantes médicales (Dr Gert Printzen)**

La procédure de qualification 2017 a été menée sans problème majeur, aussi durant la période passée sous revue.

Cette année également, la légère augmentation des candidates insuffisantes montre que l'examen n'a pas été trop facile; il est devenu un peu plus sévère comme nous l'avions souhaité et recherché ces trois dernières années. Le fait que les résultats de la procédure de qualification n'apparaissent pas de manière détaillée dans le certificat final, soit le certificat fédéral de capacité (CFC), reste un problème; on ne voit pas l'existence

d'une note insuffisante dans l'une des branches principales car elle est cachée dans la moyenne qui est, elle, suffisante. Nous continuons à contester cette situation, avant tout concernant le «Diagnostic radiologique».

En effet, les exigences concernant le diagnostic au laboratoire et le diagnostic radiologique évoluent notamment en raison des appareils d'analyse automatiques mais aussi, par exemple, de la radiologie numérique. D'une part, il est nécessaire de déterminer quelles capacités sont obligatoires pour la procédure de qualification puis d'en tirer les conséquences et de déterminer les capacités auxquelles l'on peut ou l'on doit renoncer. Puis il faudra, d'autre part, adapter la formation et les examens aux nouvelles exigences.

Même constat pour les processus d'entreprise. En effet, la numérisation n'est pas établie de la même manière dans tous les cabinets médicaux et entreprises. Il en résulte des différences importantes et, en corollaire, des exigences diverses concernant la qualification.

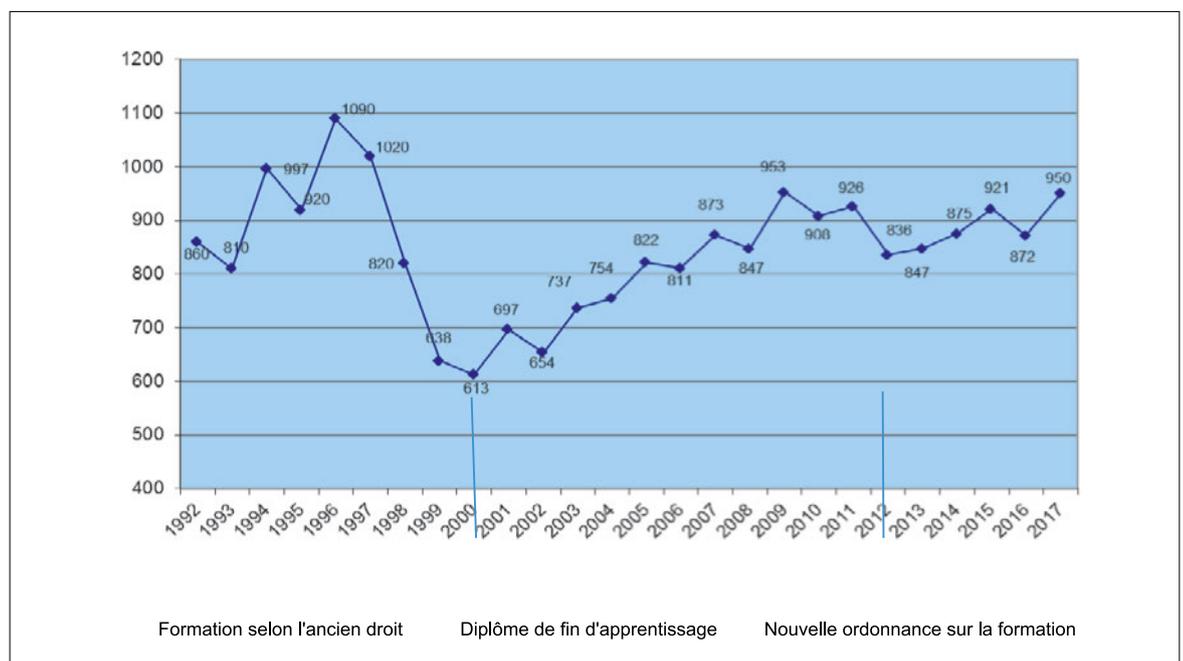
A l'instar des années précédentes, les tâches relatives aux examens ont également été considérables en 2017; elles peuvent être accomplies uniquement grâce à l'investissement important de toutes les personnes impliquées. Je les remercie très cordialement de leur engagement hors du commun.

### Formation professionnelle initiale des assistantes médicales

En 2017, 1028 candidates se sont présentées aux examens d'assistante médicale et 950 d'entre elles (92,6%) les ont passés avec succès.

La demande de places d'apprentissage et l'intérêt pour cette profession se sont renforcés, probablement grâce à la perspective de la formation supérieure de coordinatrice en médecine ambulatoire. Pour qu'un nombre suffisant d'assistantes médicales puisse être formé à l'avenir également, il est indispensable de continuer à offrir des places d'apprentissage en nombre suffisant. Comme chacun le sait, la possibilité d'obtenir une autorisation de formateur auprès de l'Office cantonal de la formation professionnelle ne se limite pas aux cabinets de premier recours disposant d'un laboratoire et d'une installation de radiologie, mais elle est aussi ouverte à d'autres domaines spécialisés. Il en va de même pour les hôpitaux et les cliniques en mesure d'offrir des postes de formation dans les soins ambulatoires; des échos positifs nous sont parvenus du canton du Tessin et maintenant aussi de Zurich. Il convient aussi de rappeler la possibilité de compléter la formation professionnelle dans des domaines partiels, tels que le diagnostic radiologique ou le diagnostic de laboratoire, en coopérant avec une clinique, un hôpital ou en s'associant avec d'autres cabinets médicaux. A ce sujet également, l'Office cantonal de la formation professionnelle pourra vous renseigner.

Les assistantes médicales qui souhaitent devenir des formatrices professionnelles peuvent suivre les cours donnés par le SVA. Dans certains cantons, ces cours sont offerts par les cantons eux-mêmes.



## Actualités / Remarques

### Examens radiologiques à fortes doses

J'aimerais rappeler la formation à suivre dans le domaine des examens radiologiques à fortes doses. L'OFSP vérifie sur le plan cantonal et régional si les médecins et les assistantes médicales remplissent cette obligation. Dans la négative, nous vous prions, en votre qualité de médecins, ainsi que vos assistantes médicales, de suivre un cours ad hoc afin d'éviter, d'une part, tout désagrément avec l'OFSP et de garantir, d'autre part, la sécurité des patients.

### SwissSkills (12 au 16 septembre 2018, Berne)

En 2014, des SwissSkills, championnat suisse des métiers, ont eu lieu pour la première fois de manière centralisée. Cette manifestation nationale organisée pour le système suisse de la formation professionnelle a été couronnée de succès; elle a été très bien accueillie aussi bien par les participants que par le public.

Les prochains SwissSkills 2018 auront lieu du 12 au 16 septembre 2018 dans les locaux de BERNEXPO à Berne. La FMH et le SVA tiendront un stand commun avec la participation d'autres organisations comme mfe et JHAS (médecins) et le SVA (assistantes médicales) afin de donner un aperçu de la profession d'assistante médicale. Des médecins ainsi que des représentants de l'ARAM et du SVA y participeront.

Notre présence aux SwissSkills nous donne l'opportunité d'agir contre la pénurie d'assistantes médicales au niveau suisse en faisant une publicité apte à motiver des jeunes pour cette formation intéressante.

### [www.am-suisse.ch](http://www.am-suisse.ch) – [www.fmh.ch](http://www.fmh.ch)

Le site internet [www.am-suisse.ch](http://www.am-suisse.ch) contient des informations et documents utiles à télécharger en lien avec la formation professionnelle initiale des assistantes médicales. Il est régulièrement mis à jour par le secrétariat Assistantes médicales de la FMH.

Sous [www.fmh.ch](http://www.fmh.ch) → Services → Assistantes médicales, on trouve des documents-types et des informations concernant l'engagement d'assistantes médicales diplômées (modèle de contrat de travail, recommandations salariales, protection de la maternité).

### Office de conciliation

Durant la période passée sous revue également, aucune nouvelle demande de conciliation n'a, fort heu-

reusement, été déposée auprès d'A. Kummer, avocat et notaire, chargé des conciliations pour la Suisse allemande, et aucune affaire n'est en suspens.

### Secrétariat Assistantes médicales du Secrétariat général

L'échange d'informations entre les différents acteurs, leurs domaines d'activité et le Comité central est garanti par Elisabeth Tröhler du secrétariat Assistantes médicales au Secrétariat général de la FMH.

Mme Tröhler se tient à la disposition aussi bien du président des délégués cantonaux aux questions des assistantes médicales que du Dr Carlos Quinto pour toutes les affaires relevant de ce domaine. En outre, elle gère les secrétariats de la Commission suisse pour le développement de la profession et la qualité, de la Commission d'examen pour la procédure de qualification des assistantes médicales et de la Commission de surveillance. Le secrétariat Assistantes médicales travaille en étroite collaboration avec la division Service juridique de la FMH, ce qui garantit la mise à jour des règlements et conventions.

### En conclusion

Cette année également, je remercie toutes les personnes qui se sont engagées avec détermination en faveur des assistantes médicales. Ma gratitude s'adresse aussi à toutes les assistantes médicales formatrices, aux maîtres d'apprentissage, aux écoles professionnelles et aux associations d'assistantes médicales. J'aimerais remercier tout particulièrement Mme Elisabeth Tröhler pour son importante contribution et ses compétences. Durant la période passée sous revue, la formation en vue du brevet de coordinatrice en médecine ambulatoire a également été consolidée. Dans les cantons, les assistantes médicales semblent enfin être reconnues sur le plan légal. Nous espérons maintenant en voir la concrétisation dans les réglementations tarifaires afin que l'élargissement des compétences puisse être pris en compte de manière appropriée.

Nous, médecins, ainsi que les hôpitaux, devons offrir des places d'apprentissage en nombre suffisant pour satisfaire la demande. A l'avenir, les efforts de la FMH devront se concentrer essentiellement sur cette problématique et évaluer, si possible, de nouveaux modèles de financement de la formation.